

Que faire en cas de CYBERATTAQUE ?

1 Premiers réflexes

Ne payez pas de rançon !

Alertez immédiatement votre support informatique.



Isoler les systèmes attaqués afin d'éviter que l'attaque ne se propage.



Constituez une équipe de gestion de crise afin de piloter les actions.



Tenez un registre des évènements et actions réalisées.



Préservez les preuves de l'attaque.



Notifyez l'incident à la CNIL dans les 72h.



Déposez plainte avant toute action de remédiation.



Identifiez l'origine de l'attaque afin de corriger et éviter un nouvel incident.



Alertez votre banque en prévision de vol de données.



Informez vos interlocuteurs habituels



2 Piloter la crise

Faites-vous accompagner

Mettez en place des **solutions de secours**.



Déclarez le sinistre auprès de votre assureur qui peut vous dédommager.



3 Sortir de la crise

Prenez en compte les risques psychologiques



Faites une remise en service progressive.



Tirez les enseignements de l'attaque et définissez les plans d'action.

NOS MÉTIERS



Assistance aux victimes
d'actes de cybermalveillance



Information et sensibilisation
sur la sécurité numérique



Observation et anticipation
du risque numérique

QUI EST CONCERNÉ ?

Collectivités
territoriales

Entreprises



Source : Cybermalveillance.gouv.fr - Données originales téléchargées sur Cybermalveillance.gouv.fr, dispositif gouvernemental d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance, de sensibilisation aux risques numériques et d'observation de la menace sur le territoire français.

01 85 76 42 85

contact@zenetys.com

in

